

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. MAUS, V^{te} B. DE JONGHE ET CUMONT.

1892

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1892

DEUX

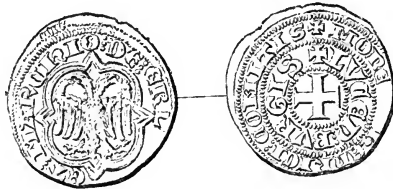
MONNAIES LUXEMBOURGEOISES

DE

HENRI VII ET DE JEAN L'AVEUGLE.

Le Musée de la section historique de l'Institut de Luxembourg a acquis, dans les derniers temps, deux intéressantes monnaies de Henri VII, comte de Luxembourg, et de Jean l'Aveugle, que nous croyons inédites.

La première est un double tiers de gros, d'argent fin, pesant 1^{gr},73.



Il porte à l'av. en légende extérieure, ✠ MONS ... HENRICI : COMITIS, en légende intérieure, ✠ LUXEN : BVRG, dans le champ, une croix pattée ; triple grènetis (1).

Rev. ET : MARCIIO : DE : ERL ... Dans

(1) L'ordre des figures représentant la pièce a été interverti par erreur.

le champ l'aigle de l'empire à deux têtes dans une épicycloïde.

Le type de cette monnaie n'est pas nouveau ; nous le trouvons sur d'autres monnaies du même prince, frappées à Méraude (Poilvache) et à Thionville. (DE LA FONTAINE, planches n^{os} 13, 14, 255 et 256.) Mais notre double gros est intéressant par la manière dont la légende est répartie sur les deux faces ; tandis qu'en effet les autres monnaies à ce type portent sur l'une des faces le titre complet du prince, formant les légendes extérieure et intérieure, et, sur l'autre, la mention de l'atelier dans lequel elles ont été frappées, la nôtre donne sur l'avers la première partie du titre, précédée du mot MONETA, et sur le revers, la seconde moitié. C'est la seule monnaie de Henri VII, croyons-nous, sur laquelle le titre soit disposé aussi singulièrement.

Les autres monnaies à ce type sont frappées à Poilvache et à Thionville ; la nôtre l'a été probablement à Luxembourg.

Henri VII a été comte de Luxembourg de 1288 à 1309 ; c'est donc à cette époque qu'appartient notre monnaie. Cependant, ce qui n'est guère le cas pour les autres types de ce prince, nous pouvons préciser davantage, pour celui-ci, l'époque de son émission. La présence de l'aigle impériale atteste, en effet, que Henri VII était élu roi, quand il fit employer ce type.

Henri VII fut élu roi des Romains le 22 novem-

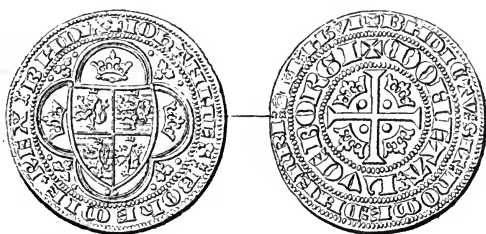
bre 1308 ; avant de partir pour Rome, où il désirait obtenir la couronne impériale, il céda, dans la seconde moitié de l'année suivante, le comté de Luxembourg à son fils Jean, mais, comme celui-ci n'avait alors que treize ans et n'était donc pas encore parvenu à l'âge de majorité, il en garda l'administration jusque vers le 3 juillet 1310. Aussi est-ce à cette période très courte, s'étendant du mois de novembre 1308 au mois de juillet 1310 au plus tard, que nous devons attribuer ces monnaies.

Sur les monnaies luxembourgeoises de Charles IV et de Wenceslas II, si nous retrouvons, non le même type, mais l'aigle, tantôt occupant tout le champ, tantôt comme symbole accessoire, c'est que ces deux princes étaient également rois des Romains ; l'emploi de l'aigle ne peut donc nous surprendre. Nous le retrouvons ensuite sur les monnaies luxembourgeoises frappées par Josse de Moravie ; cette fois, ce sont les armes de ce pays que Josse fit employer, puisqu'il était marquis de Moravie.

Or Jean l'Aveugle aussi a employé le type de l'aigle. (DE LA FONTAINE, planches n^{os} 34 et 35.) Ce prince n'a point été roi des Romains, mais il a été vicaire-général de l'empire en deçà des Alpes, depuis le mois d'octobre 1310 jusqu'à l'élection de Louis de Bavière (18 octobre 1314) ; la dernière charte dans laquelle il porte ce titre, est du 30 septembre 1314. Aussi est-ce à cette époque que nous

devrons rapporter l'emploi de ce type par Jean l'Aveugle.

La seconde monnaie sur laquelle nous désirons appeler l'attention des numismates, est une plaque du même prince, Jean l'Aveugle.



✠ IOHANNES ✘ BOHEMIE ✘ REX IBH DVX
entre deux grènetis. Dans le champ, un écu écartelé, au premier et au quatrième, d'un lion couronné, rampant, à la queue fourchue et passée en sautoir; au deuxième et au troisième, d'un lion couronné, rampant sur un fascé de sept pièces. L'écu est accompagné de trois couronnes, dont l'une se trouve au-dessus de l'écu et les autres à côté; sous la pointe de l'écu, deux points; le tout est entouré de quatre doubles demi-cercles, accompagnés, dans chacun des quatre angles rentrants, d'un trèfle placé entre deux points.

Rev. Légende extérieure : ✠ BHOIETT ✘ SIT ✘
ROME ✘ DHE · ORI ✘ h̄VI. Légende intérieure :
✠ MOHETT ☉ LVCEBORGI. ✠ Dans le champ,
une croix cantonnée dans chaque canton d'un
point placé sous une couronne. Trois grènetis.

Argent fin; poids : 3gr,93.

On admet généralement que ce type, la plaque, appartient originellement aux comtes de Bar. Les pièces les plus anciennes que nous en connaissons sont celles qui furent frappées en vertu d'une convention monétaire entre Jean l'Aveugle et Henri IV, comte de Bar, datée de Verdun 9 mars 1343, n. st. (1). Il fut convenu que le comte de Bar ferait sa monnaie à Saint-Mihiel et à Étain, et le comte de Luxembourg, à Luxembourg et à Damvillers ou dans telle autre localité qui leur conviendrait le mieux. Les plaques frappées en vertu de cette convention et signées du nom des deux souverains ont été, en effet, fabriquées, les unes à Saint-Mihiel, les autres à Damvillers ; quelques-unes ne portent pas de nom d'atelier. Les exemplaires en sont rares aujourd'hui ; car, quoique la convention ait été conclue pour un terme de trois ans, les monnaies sociales des deux princes ne purent être fabriquées que pendant un an et demi, du mois de mars 1343 à la fin d'octobre 1344, par suite de la mort du comte de Bar, décédé le 24 octobre 1344.

Comme tous les types remarquables, celui-ci fut bientôt imité : par Yolande de Flandre, régente du comté de Bar (1344-1352), par Édouard II, son fils,

(1) DE SAULCY, *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar*, p. 25, et CHAUTARD, *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine*, p. 95, suivant l'exemple de Dom Calmet et de Bertholet, ont placé cette convention en 1342. Or, l'itinéraire de Jean l'Aveugle prouve qu'il faut lui assigner la date du 9 mars 1343 (n. st.).

mort en 1352, par Robert, comte et duc de Bar (1352-1411), par Charles IV, empereur et comte de Luxembourg (1346-1353), par Godefroid de Daelembroek, comte de Chiny (1340-1363) et par Jean de Montjoie, seigneur de Butgenbach et de Saint-Vith, ainsi que par les ducs de Lorraine.

Cependant, nous ne trouvons pas que quelque prince ou seigneur ait employé le type de la plaque avant la mort de Jean l'Aveugle, sinon Yolande de Flandre, qui gouverna le comté de Bar de 1344 à 1352, durant la minorité de son fils Édouard. Si nous exceptons cette princesse, c'est Jean l'Aveugle seul qui a employé ce type avant 1346.

Nous sommes donc en présence d'une double alternative : ou bien le type de la plaque n'est pas originaire du Barrois, puisque le comte de Bar n'a pas frappé de plaque à ses armes seules et signée seulement de son nom, ou bien, ce qui nous semble plus probable, le type de la plaque ne fut employé par Jean l'Aveugle, sous la forme que présente notre monnaie, que depuis la mort du comte de Bar. En ce cas, la plaque serait probablement le dernier type employé par Jean l'Aveugle, puisqu'il n'aurait été employé que de la fin de l'année 1344 au mois d'août 1346, tout comme le type de l'aigle dont nous avons parlé plus haut aurait été un des premiers, sinon le premier de tous ceux, et ils sont nombreux, que Jean a employés durant son règne.

Cette hypothèse acquiert encore plus de proba-

'bilité par la circonstance que Charles IV, fils et successeur de Jean (1346-1353), n'a guère employé que le type de la plaque ; nous ne connaissons de lui que deux autres types, l'un à l'aigle (DE LA FONTAINE, n° 99), et l'autre au lion de Luxembourg (*l. c.*, n° 102), tous deux probablement des premiers mois de son règne, alors que, après le désastre de Crécy, il résidait pendant quelque temps à Luxembourg (1).

En tout cas, notre monnaie ajoute un nouveau type à ceux que nous connaissions jusqu'ici ; elle démontre que Jean l'Aveugle a employé le type de la plaque non seulement pour les monnaies sociales de Luxembourg et de Bar, mais aussi pour les monnaies purement luxembourgeoises.

On pouvait, il est vrai, conjecturer déjà l'exis-

(1) La plupart des plaques de Charles IV portent au revers *Moneta Lutziill'*, *Luçilli*, *Lutziillin*, indiquant la ville de Luxembourg. Or, le nom de Luxembourg ne figure sous cette forme que pendant le règne de Charles IV, et nous sommes fort porté à croire que cette forme fut introduite par Baudouin de Trèves, grand-oncle de Charles IV, qui administrait le comté de Luxembourg pendant la plus grande partie du règne de son neveu, tantôt comme administrateur-général, tantôt comme seigneur engagé. Toutes les chartes, en effet, qui n'émanent pas directement de la chancellerie de Charles IV, mais de celle de Baudouin, ainsi que toutes celles que celui-ci fit transcrire dans ses cartulaires, notamment dans le Balduineum, portent toujours la forme *Lutzillinburg*. Aussi croyons-nous que les plaques signées *moneta lutziill*, etc., ont été frappées pendant l'administration de Baudouin, tandis que les types à l'aigle et au lion, portant *moneta luceburg* ou *luceburg*, ont été frappés pendant le séjour de Charles IV dans son comté héréditaire.

tence de ce type pour le Luxembourg, puisque nous connaissons une demi plaque de Jean l'Aveugle, ou tout au moins un gros offrant une très grande ressemblance avec la plaque ; mais la plaque elle-même semble être restée inconnue.

Cette demi plaque porte la légende ✠ IOHANNES ✘ BOHEMIE REX ; écu écartelé, au premier et au quatrième d'un lion couronné, rampant, au deuxième et au quatrième d'un lion couronné rampant sur un fascé, dans un contour formé de six arcs de cercle aboutés, accosté de trois couronnes : une en dessus et une de chaque côté.

Rev. ✠ MOHETT ✘ LVCEBORGEHSIS ; dans le champ une croix, cantonnée dans chaque canton d'un point et d'une couronne (1).

Cependant, ce qui nous intrigue le plus, ce sont les dernières lettres de la légende de l'avers : IBHONX. Sauf la dernière lettre, X, qui est peu distincte, la lecture n'est point douteuse. L'aloi de la pièce, qui est d'argent fin, nous empêche d'y voir l'œuvre d'un faux-monnaieur ; il est également impossible de songer à une surfrappe, car la légende partout ailleurs aussi bien que les emblèmes des deux faces sont tout à fait nets.

Nous avons d'abord songé à y voir peut-être un des nombreux titres que Jean l'Aveugle a portés en dehors de ceux de roi de Bohême et de comte

(1) DE LA FONTAINE, pl. III, n° 38. CHAUTARD, *l. c.*, p. 106, pl. IX, 1.

de Luxembourg, mais nous n'en avons trouvé aucun qui cadre tant soit peu avec les lettres IBNDVX (1).

Serions-nous donc peut-être en présence d'une monnaie sociale inconnue ? Jean l'Aveugle, outre le traité qu'il avait fait avec Henri de Bar, en a conclu un autre avec Adolphe de la Marck, évêque de Liège, et Guillaume I^{er} de Namur, traité dont la charte de convention n'est pas venue jusqu'à nous, mais dont la date doit être comprise entre les années 1337 et 1344. Il ne serait donc pas impossible que notre monnaie ait été frappée en vertu d'une convention monétaire quelconque, aujourd'hui perdue, avec quelqu'un des princes voisins.

Or, deux seulement de ces princes portent un nom commençant par I : Yolande de Flandre, régente de Bar depuis la mort de son mari Henri, et Jean, duc de Brabant. Quant à Yolande, elle doit être écartée de prime abord, parce qu'elle ne porte point le titre de duchesse, mais seulement celui de comtesse, et que nous ne voyons point figurer sur notre monnaie les bars, armes du Barrois, écartelés avec le lion luxembourgeois sur

(1) Pour éviter toutes recherches à ceux qui voudraient contrôler notre allégation, nous ajouterons les différents titres que Jean l'Aveugle a portés durant sa vie : Bohemie et Pologne rex ac lucemb. comes ; Boemie et Pol. rex, lucemb. comes marchieque budisinensis dominus ; marchio Moravie, Brixie, Parme, etc. dominus ; civitatum Parme, Cremona, Regii etc. dominus generalis ; Wratislavie dominus ; princeps supremus Silezianorum ; dux Slesie.

les monnaies sociales de Jean l'Aveugle et Henri de Bar. Quant à Jean III, duc de Brabant (1312-1355), l'initiale I et la qualification de duc se rapportent parfaitement à ce prince, mais l'abréviation BH pour Brabantiae ne se retrouve sur aucune monnaie brabançonne, et nous ne connaissons non plus de monnaie de Jean III au type de la plaque.

Aussi nous est-il impossible de trancher la question. Nous devons laisser à d'autres, plus savants que nous, le soin de préciser la véritable signification des lettres IBHDVX; nous nous contenterons de l'honneur d'avoir appelé l'attention sur cette monnaie, qui, en tous cas, est très curieuse.

N. VAN WERVEKE.
